



# Assemblée générale

Distr. générale  
9 décembre 2008  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-troisième session

Points 40 et 118 de l'ordre du jour

### Rapport du Conseil économique et social

Budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009

## Financement des activités de formation diplomatique de base de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

### Rapport du Secrétaire général\*

#### *Résumé*

Le présent rapport est soumis en application de la résolution E/2008/35 par laquelle le Conseil économique et social a prié le Secrétaire général de présenter un rapport sur le financement des activités de formation diplomatique de base de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR).

L'UNITAR a été créé pour aider l'Organisation à atteindre plus efficacement ses objectifs principaux, en particulier dans les domaines du maintien de la paix et de la sécurité et de la promotion du développement économique et social, grâce à des programmes de formation et de recherche appropriés. L'Institut offre des formations de divers niveaux à l'intention de personnes originaires en particulier de pays en développement, y compris une formation diplomatique de base destinée aux diplomates en poste dans les principaux lieux d'implantation de l'ONU, afin de leur permettre d'assurer leurs fonctions avec efficacité dans un contexte multilatéral. Cependant, depuis une vingtaine d'années, les ressources allouées à la formation diplomatique de base sont restées très en deçà des besoins en raison de la baisse progressive des contributions volontaires (non affectées) versées à l'Institut. Au paragraphe 4 de la résolution précitée, le Conseil a noté avec préoccupation que l'absence de contributions volontaires risquait d'entraîner l'interruption de ce service, qui est particulièrement important pour former les représentants de pays en développement et des pays les moins avancés.

---

\* La publication du présent rapport a été retardée du fait qu'il a fallu procéder à des consultations approfondies.



Le présent rapport contient des informations sur la situation financière de l'Institut, notamment en ce qui concerne la formation diplomatique de base, sa rentabilité, la demande exprimée par les États Membres et les incidences possibles de la réduction ou de l'arrêt de ce type de formation sur la performance d'ensemble des diplomates, notamment ceux des pays en développement et des pays les moins avancés. Pour conserver le niveau actuel des activités de formation diplomatique, l'Assemblée générale envisagera peut-être, au titre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011, d'accorder à l'UNITAR une subvention annuelle de 600 000 dollars, soit la moitié du coût annuel de ce type de formation, qui est de 1 200 000 dollars.

## I. Introduction

1. Le présent rapport, qui contient des informations sur le financement des activités de formation diplomatique de base de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), a été établi en application du paragraphe 6 de la résolution E/2008/35 du Conseil économique et social. Conformément au paragraphe 2 de l'article II des statuts de l'Institut, la formation diplomatique de base est une fonction distincte de l'Institut, qui porte sur la coopération internationale et la diplomatie multilatérale. Elle est destinée à des diplomates occupant des fonctions dans des services nationaux en relation avec l'activité de l'ONU. La formation diplomatique de base vise à mieux faire connaître le système des Nations Unies, ses organes et ses procédures, à renforcer les compétences dans les domaines des conférences et des négociations et à contribuer à l'édification d'un système multilatéral plus efficace.

2. Au cours des 20 dernières années, les ressources allouées à la formation diplomatique de base sont restées très en deçà des besoins en raison de la baisse progressive des contributions volontaires (non affectées) versées à l'Institut. Au paragraphe 4 de sa résolution E/2008/35, le Conseil a noté avec préoccupation que « l'absence de contributions volontaires risque d'entraîner l'interruption de ce service qui est particulièrement important pour former les représentants de pays en développement et des pays les moins avancés ».

## II. La réforme à l'UNITAR

3. Sous sa nouvelle direction, l'Institut a conduit un processus de réforme stratégique tendant à en faire un centre d'excellence pour l'établissement de normes, les méthodologies de formation, la formation de haute qualité et les capacités de recherche sur les systèmes de connaissances. S'inspirant d'actions de réforme plus larges, dont les recommandations formulées par le Groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence à l'échelle du système, qui appellent les organismes des Nations Unies à engager les réformes, l'Institut a élaboré et mis en place des procédures de mesure de la performance suivant les résultats obtenus, qui permettent de s'assurer que les moyens nécessaires à l'accomplissement de son mandat sont suffisants, de clarifier la chaîne des responsabilités et les liens hiérarchiques, de renforcer la transparence et d'améliorer en permanence le fonctionnement quotidien et la vision à long terme.

4. En novembre 2007, l'Institut a soumis au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires une nouvelle formule de budget-programme établie sur la base du tableau budgétaire axé sur les résultats. À partir de janvier 2009, tous les membres du Conseil d'administration de l'UNITAR pourront accéder en ligne et en temps réel aux informations budgétaires et financières concernant l'Institut. Celui-ci a parfaitement réussi à étoffer ses programmes et a pu doubler ses recettes au cours des cinq dernières années, comme le montre le tableau 1. Au cours de l'exercice actuel, les dépenses devraient s'accroître de 28 % par rapport à l'exercice précédent. Le budget actuel sera financé à hauteur de 93 % par des dons à des fins spéciales. D'un point de vue financier, la capacité de l'Institut d'exécuter son mandat est positive, à l'exception du volet formation diplomatique de base pour les raisons indiquées à la section III ci-dessous.

5. Le tableau 1 fait ressortir les progrès accomplis par l'Institut au cours des huit années passées en matière d'accroissement des contributions préaffectées.

## Sources de financement de l'Institut

**Tableau 1**

(En dollars des États-Unis)

<i>Sources de revenus</i>	<i>2002-2003 Montant effectif</i>	<i>2004-2005 Montant effectif</i>	<i>2006-2007 Montant effectif</i>	<i>2008-2009 Prévision</i>
Contributions volontaires : dons à des fins spéciales	15 411 696	27 530 573	24 281 910	30 055 067
Contributions volontaires : non réservées	580 906	889 454	864 411	850 000
Budget ordinaire de l'ONU			242 400 <sup>a</sup>	
Financements assurés par de nouveaux partenaires				3 500 000
Intérêts créditeurs et autres recettes accessoires	609 939	715 528	1 944 106	700 000
<b>Total</b>	<b>16 602 541</b>	<b>29 135 555</b>	<b>27 332 827</b>	<b>35 105 067</b>

<sup>a</sup> Dans sa résolution 60/248, sect. XII, l'Assemblée générale a décidé d'affecter ce montant à la couverture des frais de location et d'entretien et des autres dépenses administratives liées à la mise en œuvre du programme de formation de base de l'Institut pour l'exercice biennal 2006-2007.

6. L'organigramme de l'Institut a été rationalisé dans le but de clarifier la chaîne des responsabilités et de renforcer la transparence à travers une structure plus verticale dans laquelle les performances sont régulièrement évaluées et les définitions d'emploi systématiquement revues. En outre, la productivité a augmenté à la faveur d'un allègement des opérations, le ratio personnel technique/personnel administratif ayant été porté à 1 pour 3. Les déséquilibres en matière de représentation géographique dans l'effectif de l'Institut ont été corrigés puisque six personnes sur les huit engagées l'année dernière sont originaires de pays en développement. L'UNITAR figure parmi les organismes des Nations Unies qui disposent d'un effectif jeune, avec une moyenne d'âge de 40 ans contre 45 dans le système des Nations Unies.

7. En ce qui concerne la transparence, l'Institut a réussi au cours de l'année écoulée à mettre en œuvre toutes les recommandations du Conseil d'administration sauf une<sup>1</sup>. Dans le souci d'améliorer la transparence, les membres du Conseil d'administration ont maintenant accès à tous les rapports des commissaires aux comptes. Autre illustration des efforts entrepris pour améliorer le fonctionnement de l'Institut, les responsables de l'établissement veulent en faire l'organisation phare de l'ONU en matière de réduction à zéro des émissions nettes de carbone et d'achats responsables. Un groupe de travail a été mis en place pour déterminer les modalités de réalisation de ces importants objectifs.

<sup>1</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-troisième session, Supplément n° 5D* (A/63/5/Add.4).

8. Ces réformes, qui illustrent les changements récemment introduits, sont conduites sous la supervision du Conseil d'administration.

### **III. Formation diplomatique de base**

#### **A. Évaluation de la rentabilité de la formation diplomatique de base**

9. Comme il ressort du document E/2008/72, tous les États Membres peuvent bénéficier de la formation diplomatique de base. Au huitième alinéa de sa résolution E/2008/35, le Conseil économique et social a souligné que « les activités de formation de base de l'Institut dans le domaine de la diplomatie sont un service auquel ont accès les diplomates de tous les pays Membres de l'ONU, qui les prépare à la diplomatie multilatérale ». Sur le plan quantitatif, compte tenu du nombre élevé d'activités et de bénéficiaires, la formation diplomatique de base est très rentable, son coût moyen par participant étant d'environ 150 dollars par jour<sup>2</sup>. Sur le plan qualitatif, aucune autre entité n'offre une formation globale sur les Nations Unies, pour les Nations Unies et par les Nations Unies. Aucun autre institut des Nations Unies n'offre un éventail aussi complet de sujets de formation à l'ensemble des États Membres.

10. Si certaines institutions et universités privées offrent un enseignement similaire, comme les cours sur le système des Nations Unies et le droit international, la formation diplomatique de base proposée par l'Institut est unique en son genre car peu d'organismes disposent d'un encadrement de cette qualité composé de diplomates et de facilitateurs de haut niveau ayant une connaissance approfondie du système des Nations Unies, qui animent les cours, mais participent également à l'élaboration des programmes de travail. De plus, les méthodes d'enseignement sont adaptées à l'environnement multilatéral et font appel à l'apprentissage mutuel et aux échanges entre diplomates. Sachant également que les diplomates disposent de peu de temps, les cours de l'UNITAR sont très accessibles : ils sont donnés dans les lieux d'affectation des Nations Unies. Les horaires des cours tiennent compte, autant que possible, du calendrier des réunions et les formalités d'inscription sont réduites au minimum. En outre, un grand nombre de cours sont adaptés aux besoins des délégués qui sont chargés de plusieurs dossiers à la fois. L'objectif est donc d'acquérir rapidement des connaissances générales et des connaissances plus détaillées sur les aspects techniques liés à des organes et domaines d'intérêt divers.

#### **B. Évaluation de la demande de formation diplomatique de base**

11. La demande de formation diplomatique de base est en augmentation constante. Le tableau 2 et l'annexe I montrent la participation accrue aux activités de formation diplomatique de base et la hausse continue de la demande au cours des cinq dernières années. L'Institut s'efforce de faire face à cette demande croissante en offrant des cours supplémentaires. S'il est possible d'accueillir tous les participants intéressés dans les ateliers et séminaires, le nombre de places disponibles pour

---

<sup>2</sup> Chiffre calculé sur la base des statistiques de l'exercice biennal 2006-2007 figurant dans le tableau 2.

certaines cours est inférieur à la demande. C'est notamment le cas des cours spécialisés portant sur la négociation, la présidence de réunions et l'expression orale dans lesquels la participation est limitée compte tenu de leur caractère très interactif. Au cours de l'exercice biennal écoulé, près de la moitié des diplomates qui s'étaient inscrits pour suivre ces cours n'ont pu y prendre part en raison du manque de locaux.

Tableau 2  
Formation diplomatique de base (2004-2007)

<i>Nombre de participants</i>	2004	2005	2006	2007
New York	1 143	1 054	1 760	1 822
Genève	227	303	268	268
Nairobi	–	10	42	27
Vienne	66	17	103	89
Commissions régionales		25	97	160
Apprentissage en ligne		–	201	–
<b>Total</b>	<b>1 436</b>	<b>1 409</b>	<b>2 471</b>	<b>2 366</b>
<i>Nombre d'activités</i>	2004	2005	2006	2007
New York	21	23	31	34
Genève	13	17	19	19
Nairobi	–	1	2	1
Vienne	3	1	4	3
Commissions régionales	–	1	4	6
Apprentissage en ligne	–	–	1	–
<b>Total</b>	<b>37</b>	<b>43</b>	<b>61</b>	<b>63</b>
<i>Nombre de jours de formation</i>	2004	2005	2006	2007
New York	30	45	54	63
Genève	18	53	61	60
Nairobi	–	2	4	2
Vienne	6	2	8	7
Commissions régionales	–	10	9	11
Apprentissage en ligne	–	–	30	–
<b>Total</b>	<b>54</b>	<b>112</b>	<b>166</b>	<b>143</b>

12. Au-delà de l'intérêt manifesté pour les cours offerts, de nombreux États Membres ont demandé à l'Institut d'établir des programmes de formation adaptés à leurs besoins. Au cours de l'exercice biennal 2006-2007, plus de 30 pays ont

sollicité l'Institut pour des cours de diplomatie multilatérale, ce qui témoigne de la qualité de la formation dispensée et de l'importance de la demande.

13. Selon les réactions recueillies auprès des participants à travers les questionnaires d'évaluation qui leur sont soumis après chaque cycle de formation, 96 % des personnes interrogées ont estimé que les cours répondaient parfaitement à leurs besoins professionnels et 98 % ont indiqué qu'elles recommanderaient à leurs collègues de suivre cette formation.

14. Au paragraphe 6 de sa résolution 60/213, l'Assemblée générale a encouragé le Conseil d'administration de l'UNITAR « à envisager de diversifier davantage les lieux où il organise ses manifestations et d'y inclure les villes hôtes des commissions régionales ». Cet appel des États Membres montre, s'il en était besoin, combien l'Institut est sollicité pour offrir ce type de formation de qualité. Cependant, l'insuffisance des ressources ne permet pas à celui-ci d'accroître significativement les activités menées dans les villes hôtes des commissions régionales.

### **C. Situation financière de la formation diplomatique de base**

15. Comme je l'ai indiqué dans mon rapport au Conseil économique et social (E/2008/72), la situation financière d'ensemble de l'Institut est solide, grâce à l'accroissement des ressources préaffectées et des dons à des fins spéciales. La situation financière critique des programmes de formation diplomatique de base offre un contraste frappant avec la santé financière solide de l'Institut. La demande de ce type de services ne peut pas être couverte par les sources de financement existantes. Malgré une demande de formation diplomatique de base qui ne se dément pas, l'Institut est constamment dans l'incapacité de mobiliser suffisamment de ressources pour offrir ce service car les États qui y contribuent au moyen de contributions non réservées sont de moins en moins nombreux. En outre, les donateurs privés qui appuient cette activité sont aussi peu nombreux.

### **D. Coûts de la formation diplomatique de base**

16. Le coût prévisionnel total de la formation diplomatique de base pour l'exercice biennal 2008-2009 s'élève à 2,4 millions de dollars. Le budget consacré à cette activité a augmenté de presque 400 000 dollars, soit 20 %, entre l'exercice biennal écoulé et l'exercice actuel. Cette hausse tient essentiellement à l'accroissement prévu des activités en 2008-2009 afin d'appliquer intégralement la résolution 60/213 mentionnée au paragraphe 14 ci-dessus. Cela ne sera cependant possible que si l'Institut réussit à mobiliser des ressources suffisantes.

17. Le tableau 3 montre la répartition des dépenses consacrées à la formation diplomatique de base lors des exercices biennaux précédents et de l'exercice actuel. L'Institut reçoit également des contributions en nature de la part d'organisations partenaires, d'autres entités des Nations Unies ou de particuliers, qui font don de leur temps, offrent des installations de conférence ou couvrent les frais de voyage.

Tableau 3  
**Répartition des dépenses consacrées à la formation diplomatique  
de base lors des exercices biennaux précédents et de l'actuel**

(En dollars des États-Unis)

	2002-2003 <i>Montant effectif</i>	2004-2005 <i>Montant effectif</i>	2006-2007 <sup>a</sup> <i>Montant effectif</i>	2008-2009 <i>Prévision</i>
Salaires <sup>b</sup>	709 778	737 062	1 128 052	1 460 000
Loyer et maintenance	64 782	129 267	154 811	160 000
Coûts de fonctionnement et communications	42 925	43 592	56 369	55 000
Fournitures et équipements	19 399	15 451	27 905	25 000
Dépenses opérationnelles directes <sup>c</sup>	279 711	322 512	576 712	660 000
Dépenses d'appui aux programmes (pour les dons à des fins spéciales) <sup>d</sup>	35 456	38 629	63 115	40 000
<b>Total</b>	<b>1 152 051</b>	<b>1 286 513</b>	<b>2 006 964</b>	<b>2 400 000</b>

<sup>a</sup> L'importante hausse entre le budget de l'exercice biennal 2004-2005 et celui de l'exercice 2006-2007 tient à la décision prise par l'UNITAR et approuvée par son Conseil d'administration de renforcer les activités en s'appuyant sur les fonds disponibles pour couvrir les dépenses d'appui aux programmes.

<sup>b</sup> Les coûts salariaux comprennent les dépenses consacrées au contrôle et à la coordination de l'élaboration et de la mise en œuvre des activités de formation diplomatique de base dans les principaux lieux d'affectation des Nations Unies, ainsi qu'à l'établissement de rapports sur ces activités. Il s'agit également des dépenses liées à la rétribution de formateurs internes participant à la conception et la tenue d'activités de formation, et d'autres fonctionnaires qui sont en contact permanent avec des experts.

<sup>c</sup> Les dépenses opérationnelles directes sont liées aux frais de voyage, aux coûts afférents aux conférences, aux voyages des participants, à l'interprétariat, aux honoraires et aux voyages des consultants et à tout autre coût directement induit par ces activités.

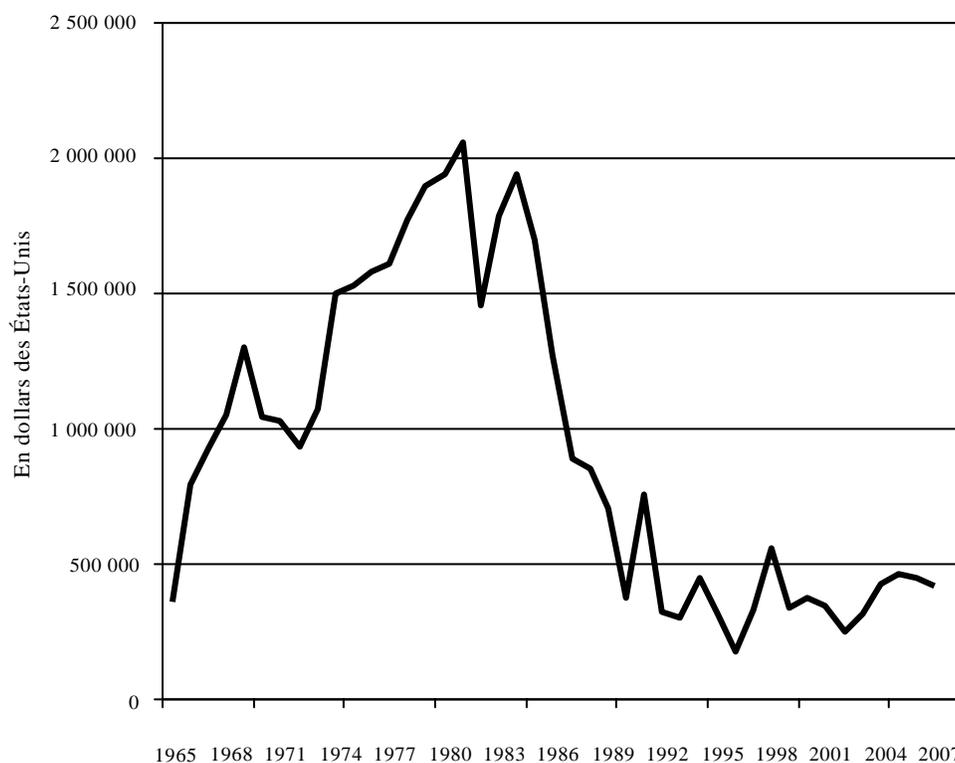
<sup>d</sup> Toutes les activités de formation diplomatique de base financées au moyen des dons à des fins spéciales sont intégrées dans les dépenses d'appui aux programmes.

18. Les dépenses consacrées à la formation diplomatique de base couvrent la conception, l'organisation, la délivrance et l'évaluation de la formation pratique aux activités des Nations Unies, à la coopération internationale et à la diplomatie multilatérale, qui est offerte aux diplomates des États Membres. Ces activités ont lieu régulièrement au Siège de l'Organisation à New York, dans les offices des Nations Unies de Genève, Nairobi et Vienne, et, depuis 2006, en application du paragraphe 6 de la résolution 60/213 de l'Assemblée générale, dans les villes hôtes des commissions régionales de l'ONU. En 2006-2007, plus de 4 000 diplomates de 186 pays ont participé aux activités de formation diplomatique de base, ce qui représente 97 % des États Membres de l'ONU. Sur ces 186 pays bénéficiaires, 60 % sont des pays en développement et 40 % des pays développés. On trouvera dans l'annexe au présent rapport des détails sur les types de formation offerts et le nombre de classes et de participants en 2006 et 2007.

## E. Sources de financement de la formation diplomatique de base

19. Dans le passé, la formation diplomatique de base était financée au moyen de contributions volontaires non réservées. La figure I en indique les niveaux. Au cours des récents exercices biennaux, et du fait de la baisse des contributions volontaires, l'Institut a recherché d'autres sources de financement pour couvrir les coûts de cette formation. Cette démarche est conforme aux recommandations du Conseil d'administration, qui appellent à l'amélioration du niveau des contributions volontaires par une plus grande mobilisation des ressources sous diverses formes dont la multiplication des échanges avec les États Membres<sup>3</sup>.

Figure I  
Évolution annuelle des contributions volontaires (non réservées)  
depuis 1965



20. Le tableau 4 montre qu'en 2002-2003 et en 2006-2007, on a enregistré un déficit net des recettes par rapport aux dépenses. Conscient de l'importance de la formation diplomatique de base, l'Institut a décidé de conserver les activités de formation et de financer le déficit à travers les ressources collectées au titre de l'appui aux programmes pour les dons à des fins spéciales autres que la formation diplomatique de base.

<sup>3</sup> Année après année et récemment dans ses résolutions 56/208, 57/268, 58/223, 59/252, 60/213 et 62/210, l'Assemblée générale a appelé à maintes reprises les gouvernements, en particulier ceux des pays développés, à fournir des contributions volontaires à l'Institut.

21. En outre, dans sa résolution 59/276, section X, l'Assemblée générale avait prié le Secrétaire général de lui soumettre un rapport sur la viabilité financière de l'UNITAR. Celui-ci a répondu que le niveau actuel des contributions au Fonds général ne permettait pas à l'UNITAR d'absorber les frais afférents à ses loyers et charges et, en même temps, de maintenir ses programmes de formation de base à leur niveau actuel et/ou de les élargir<sup>4</sup>. L'Assemblée a donc accordé à l'Institut une subvention d'un montant de 242 400 dollars<sup>5</sup> pour l'exercice 2006-2007, soit l'équivalent du coût estimatif de la location de locaux à usage de bureaux pour le personnel, notamment le personnel chargé de l'exécution des programmes de formation à la coopération internationale et à la diplomatie multilatérale et celui des services connexes tels qu'entretien, navette, coursiers, sécurité et nettoyage, qui serait imputé au Fonds général<sup>6</sup>. Une partie de ces dépenses, qui aurait dû être couverte par le Fonds général, sera libérée et réaffectée aux dépenses de formation diplomatique de base.

Tableau 4

**Sources de financement de la formation diplomatique de base lors des exercices biennaux précédents et de l'exercice actuel**

(En dollars des États-Unis)

	2002-2003 <i>Montant effectif</i>	2004-2005 <i>Montant effectif</i>	2006-2007 <i>Montant effectif</i>	2008-2009 <i>Budget</i>
Recettes de la formation diplomatique de base				
Contributions volontaires	580 906	889 454	864 411	600 000
Dons à des fins spéciales pour la formation diplomatique de base	319 556	402 044	614 949	600 000
<b>Montant total des recettes de la formation</b>	<b>900 462</b>	<b>1 291 498</b>	<b>1 479 360</b>	<b>1 200 000</b>
Dépenses de la formation	1 152 050	1 286 512	2 006 963	2 400 000
<b>Déficit (excédent)</b>	<b>251 588</b>	<b>(4 986)</b>	<b>527 603<sup>a</sup></b>	<b>1 200 000</b>

<sup>a</sup> Le déficit est partiellement compensé par le montant équivalent au coût de la location et de la maintenance, et aux autres coûts administratifs liés à la conduite du programme de formation diplomatique de base, qui est couvert par la subvention mentionnée au paragraphe 21 ci-dessus.

22. Comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général au Conseil économique et social (E/2008/72), les fonds destinés aux dépenses d'appui aux programmes qui sont sans lien avec les dons à des fins spéciales ne sont plus utilisés pour couvrir les dépenses liées à la formation diplomatique de base, ce qui constitue un élément central des réformes approuvées en mai 2008 par le Conseil d'administration de l'Institut et correspond aux recommandations du Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies.

<sup>4</sup> A/60/360, par. 17.

<sup>5</sup> Résolution 60/248, sect. XII, par. 2.

<sup>6</sup> A/60/360, par. 18.

23. Pour l'exercice actuel, il est prévu que les contributions volontaires couvrent 25 % (soit 600 000 dollars) du budget estimatif de 2 400 000 dollars, et que l'Institut réussira à mobiliser un montant équivalent à travers la collecte de fonds au titre des dons à des fins spéciales pour couvrir les dépenses de la formation diplomatique de base. Le montant estimatif du déficit sera de 1 200 000 dollars pour l'exercice 2008-2009, soit la moitié des dépenses budgétaires consacrées à la formation diplomatique de base. Ce déficit pourrait conduire l'Institut à réduire les activités de formation diplomatique de base pendant l'exercice biennal en faisant en sorte que leur coût corresponde au montant des ressources mobilisées au titre des contributions volontaires pendant la même période.

24. Le tableau 5 indique les sources de financement au cours de l'exercice écoulé. Il importe de souligner qu'une faible proportion de ces financements provient des États Membres. Les collectes de fonds destinés à la formation diplomatique de base auprès des milieux privés et philanthropiques sont remises en cause par le faible nombre de bénéficiaires de cette formation, à savoir les membres de la communauté diplomatique des Nations Unies. Néanmoins, il semble qu'au vu des consultations qui sont menées avec les bailleurs de fonds et de l'action entreprise auprès de nouveaux partenaires, il sera possible de mobiliser un montant similaire en 2008-2009.

Tableau 5

**Fournisseurs de dons à des fins spéciales et recettes destinées à la formation diplomatique de base en 2006-2007**

(En dollars des États-Unis)

<i>Donateurs</i>	<i>Recettes</i>
Fonds des Nations Unies pour la population . . . . .	99 152
Olof Palmes Minnesfond (Suède) . . . . .	42 375
Intel Corporation . . . . .	281 822
Fondation MacArthur . . . . .	86 000
Microsoft Limited (Royaume-Uni) . . . . .	67 800
Suisse . . . . .	18 000
Suède . . . . .	11 800
Liechtenstein . . . . .	8 000
<b>Total . . . . .</b>	<b>614 949</b>

25. Le tableau 6 montre la répartition du déficit prévu dans les ressources annuelles nécessaires aux activités de formation diplomatique de base, en plus des fonds mobilisés auprès d'autres sources.

Tableau 6  
**Répartition du déficit pour lequel une subvention est requise**

(En dollars des États-Unis)

Salaires . . . . .	280 000
Honoraires et voyages des consultants . . . . .	70 000
Voyages du personnel <sup>a</sup> . . . . .	70 000
Loyer et maintenance . . . . .	55 000
Dépenses opérationnelles . . . . .	12 500
Communications . . . . .	12 500
Fournitures et équipement . . . . .	10 000
Matériel de formation . . . . .	20 000
Coûts afférents aux conférences <sup>b</sup> . . . . .	70 000
<b>Total . . . . .</b>	<b>600 000</b>

<sup>a</sup> Dépenses couvrant les voyages du personnel et les activités menées dans les villes hôtes des commissions régionales et à Genève et New York dans les cas où il est fait appel à des concours/compétences extérieurs au lieu où la formation est donnée.

<sup>b</sup> Les dépenses comprennent les services d'interprétariat pour certaines réunions à Genève et New York, ainsi que d'autres dépenses accessoires liées aux conférences. Les frais de voyage des participants sont réduits au minimum, les bénéficiaires résidant dans les villes où auront lieu les cycles de formation.

26. Compte tenu de l'importance des activités de formation diplomatique de base pour les pays en développement et les pays les moins avancés et des conséquences de leur arrêt, ainsi qu'il est indiqué aux paragraphes 28 et 29 ci-dessous, l'Assemblée générale souhaitera peut-être octroyer une subvention annuelle de 600 000 dollars ou un montant de 1 200 000 dollars pour l'exercice biennal, afin de couvrir les dépenses liées à la formation diplomatique de base de l'UNITAR, dans le cadre du projet de budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011.

27. Ce faisant, l'Assemblée souhaitera peut-être rappeler que le paragraphe 2 de l'article VIII des statuts de l'UNITAR intitulé « Questions financières », dispose que les dépenses de l'Institut sont couvertes par les contributions volontaires provenant des gouvernements, des organisations intergouvernementales et des fondations ou autres sources non gouvernementales, ainsi que par les recettes provenant du Fonds de réserve. En outre, comme il est indiqué au paragraphe 3 de la résolution 47/227 de l'Assemblée générale, le budget administratif et les programmes de formation de l'Institut seront financés en totalité par des contributions volontaires, des dons et des subventions à des fins spéciales ou par imputation sur les comptes de frais généraux des agents d'exécution. En conséquence, si l'Assemblée approuve une subvention, ce qui justifierait l'amendement des statuts de l'Institut, l'Assemblée générale pourrait demander au Secrétaire général de modifier les statuts en conséquence, notamment le paragraphe 2 de l'article VIII, ce qui ne préjugerait en rien du pouvoir du Secrétaire général d'apporter des modifications aux statuts de l'Institut conformément à l'article XI de ceux-ci.

## **F. Incidences possibles de l'arrêt de la formation diplomatique de base**

28. Il ressort des observations formulées par les représentants à New York, Genève et ailleurs que la grande majorité des missions permanentes ne disposent pas d'un budget pour financer des activités de valorisation des ressources humaines et ainsi de permettre à leurs diplomates d'assurer leurs fonctions avec efficacité dans un contexte multilatéral. Par conséquent, s'il est difficile de prévoir les incidences possibles de l'arrêt ou de la réduction de la formation diplomatique de base, on sait déjà que dans une telle éventualité les diplomates, notamment ceux des pays en développement et des pays les moins avancés, ne pourront plus bénéficier d'une formation de ce niveau sur le système des Nations Unies. Dans ce cas, l'écart en matière de capacités de négociations entre pays en développement et pays développés que l'Institut avait contribué à réduire, s'élargira de nouveau.

29. La réduction ou l'arrêt des cours offerts par l'Institut contribuerait directement à une chute d'ensemble des activités de développement des capacités et de formation à l'appui de la gestion des affaires internationales, ce qui serait contraire au paragraphe 9 de la résolution E/2008/35 du Conseil économique et social, dans laquelle celui-ci souligne que « les activités de formation et de renforcement des capacités devraient se voir accorder un rôle plus visible et plus important à l'appui de la gestion des affaires internationales », et au paragraphe 3 de la résolution 62/210 de l'Assemblée générale dans laquelle celle-ci « réaffirme l'utilité de l'Institut, compte tenu de l'importance croissante de la formation et du renforcement des capacités dans le système des Nations Unies ».

## **IV. La formation diplomatique de base et la réforme**

30. Le lien entre le financement de la formation diplomatique de base et la réforme dans son ensemble est double. D'un côté, il n'est plus possible d'un point de vue comptable d'utiliser des ressources destinées à d'autres fins pour combler le déficit en ressources de la formation diplomatique de base. Le besoin de ce type de formation est manifeste, mais l'Institut n'est plus en mesure de l'assurer si la formation ne s'autofinance pas. Ce service a été mis à la disposition de tous et 97 % des pays en ont bénéficié ces dernières années, mais il n'est plus possible de le maintenir avec seulement l'appui des milieux privés et philanthropiques. Le sort de ce service reste entre les mains des États Membres.

31. Le deuxième élément du lien entre le financement de la formation diplomatique de base et la réforme dans son ensemble est moins évident, même s'il est plus important à long terme. Il est bien connu que le renforcement des capacités est un élément essentiel de la bonne gouvernance. D'une façon générale, les connaissances et compétences acquises par la formation permettent aux États d'assurer leurs fonctions avec efficacité, de la même façon que le feraient des individus. À l'évidence, il est difficile de quantifier les incidences directes du renforcement des capacités car l'évaluation des changements dans l'approche ou le comportement peut être liée à de multiples variables. Cependant, le renforcement des capacités par la formation est un élément essentiel de la promotion de la bonne gouvernance à tous les niveaux, y compris au niveau multilatéral. Compte tenu de la complexité croissante du système international, notamment de tout ce qui concerne

l'action de réforme dans le contexte des Nations Unies, la formation diplomatique de base prend toute son importance, en particulier à l'heure où l'ONU s'efforce de rendre le système multilatéral plus efficace. En un mot, la formation diplomatique de base dispensée par l'UNITAR s'inscrit dans le droit fil de l'action de réforme de la gestion, car elle permet aux États d'assurer leurs fonctions avec efficacité dans un environnement multilatéral à travers des outils appropriés de renforcement des capacités.

## **V. Recommandations**

**32. L'assemblée générale envisagera peut-être d'octroyer à l'UNITAR une subvention annuelle de 600 000 dollars, ainsi qu'il a été indiqué précédemment, dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011, en tenant compte de la préoccupation exprimée par le Conseil économique et social dans sa résolution E/2008/35, à savoir que l'absence de contributions volontaires risque d'entraîner l'interruption de ce service, qui est particulièrement important pour former les représentants de pays en développement et des pays les moins avancés.**

**33. À cet égard, l'Assemblée générale pourrait prier le Secrétaire général, le Conseil d'administration de l'UNITAR consulté, d'apporter des modifications au paragraphe 2 de l'article VIII des statuts de l'UNITAR, prévoyant l'allocation d'une subvention prélevée sur le budget ordinaire de l'ONU.**

## Annexe

## Manifestations organisées dans le cadre de la formation diplomatique de base

	2006		2007	
	<i>Nombre de classes</i>	<i>Nombre de participants</i>	<i>Nombre de classes</i>	<i>Nombre de participants</i>
Atelier sur la diplomatie dans le cadre des conférences	1	29	4	106
Réunion d'information sur la documentation	9	91	9	76
Atelier sur les techniques de négociation	2	47	3	81
Atelier sur le Règlement intérieur de l'ONU	1	18	1	35
Séminaire introductif sur les enjeux économiques Nord-Sud	1	10	1	15
Atelier sur la communication orale	2	35	–	–
Atelier sur la prise de parole en public	2	34	2	35
Atelier sur la négociation et le règlement des conflits	1	20	–	–
Atelier sur la présidence des conférences multilatérales	1	14	2	43
Atelier sur la structure, la rédaction et l'adoption des résolutions de l'ONU	4	174	4	157
Atelier sur la diplomatie dans le cadre des conférences et les négociations multilatérales	3	70	–	–
Séminaire sur les problèmes et les défis qui se posent au système des Nations Unies	1	27	–	–
Séminaire sur la réforme du système des Nations Unies	1	22	–	–
Séminaire sur les travaux de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI)	1	39	–	–
Conférence sur les opérations de maintien de la paix : peut-on établir une typologie?	1	13	–	–
Programme ONU/UNITAR de bourses sur le droit international	1	24	1	21
Séminaire régional sur la facilitation du commerce et la sécurité commerciale	1	17	–	–
Assurer ses fonctions efficacement dans les conférences et la diplomatie multilatérale	1	201	–	–
Cours d'orientation sur l'activité de l'ONU, à l'intention des nouveaux membres des missions permanentes	1	56	1	56
Séminaire Organisation mondiale de la propriété intellectuelle/UNITAR sur la propriété intellectuelle	1	19	1	23
Atelier Université des Nations Unies/UNITAR sur le développement durable et le droit de l'environnement	1	30	–	–
Atelier sur la négociation des instruments juridiques internationaux	1	18	1	21
Séminaire Bureau des affaires juridiques/UNITAR sur les formalités de dépôt des traités auprès du Secrétaire général et l'enregistrement des traités (printemps, en anglais)	1	17	1	20
Séminaire Bureau des affaires juridiques/UNITAR sur les formalités de dépôt des traités auprès du Secrétaire général et l'enregistrement des traités (printemps, en français)	1	21	1	8
Réunion d'information sur le Conseil économique et social, à l'intention des membres du Conseil	1	27	1	28
Atelier Bibliothèque Dag Hammarskjöld/UNITAR sur la structure, la recherche et la consultation de la documentation des Nations Unies	1	18	1	35

	2006		2007	
	<i>Nombre de classes</i>	<i>Nombre de participants</i>	<i>Nombre de classes</i>	<i>Nombre de participants</i>
Réunion d'information sur les travaux de l'Assemblée générale, à l'intention des nouveaux représentants	1	239	1	174
Réunions d'information spéciales sur le Bureau de l'Assemblée générale	1	266	1	213
Réunion d'information Division des affaires maritimes et du droit de la mer/UNITAR sur l'évolution dans les affaires maritimes et le droit de la mer	1	40	1	40
Séries sur les migrations (six séminaires en 2006)	1	366	–	–
Séries sur les migrations (quatre séminaires + un cours en 2007)	–	–	1	297
Séminaires sur le commerce international (deux séminaires)	1	84	1	110
Séminaires sur les technologies de l'information et des communications (trois séminaires en 2006)	1	70	–	–
Séminaires sur les technologies de l'information et des communications (cinq séminaires en 2007)	–	–	1	254
Réunion d'information sur la paix et la sécurité	1	73	1	259
Réunion d'information sur le Conseil de sécurité, à l'intention des membres du Conseil	1	54	1	46
Atelier Université des Nations Unies/UNITAR sur les questions de sécurité et de gouvernance	1	87	–	–
Seton Hall University : séminaire sur les finances et l'économie internationales	1	37	–	–
Atelier sur les relations avec les médias	–	–	1	18
Atelier sur les stratégies et techniques de négociation	–	–	1	30
Atelier sur la présidence des réunions	–	–	1	14
Programme de bourses Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme/UNITAR, à l'intention des étudiants des pays les moins avancés	–	–	1	4
Atelier sur les élections aux organes de l'ONU	–	–	1	42
Atelier sur l'efficacité dans les négociations	–	–	1	23
Séminaire d'orientation	–	–	1	39
Atelier sur le droit de la propriété intellectuelle	–	–	1	12
Séminaire Bureau des affaires juridiques/UNITAR les formalités de dépôt des traités auprès du Secrétaire général et l'enregistrement des traités (automne, en anglais et en français)	2	64	1	31
<b>Total</b>	<b>54</b>	<b>2 471</b>	<b>51</b>	<b>2 366</b>